

Commune nouvelle



Lavans
Ponthoux
Pratz

MARS 2022

PUBLICATION SEMESTRIELLE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

LavansZAP

Trait d'union entre ville et nature

ENVIRONNEMENT p. 8

LA ROCHE LÉZAN

SITE REMARQUABLE

ÉLECTIONS 2022 : mode d'emploi !

En cette année 2022, deux élections nous sont proposées :

- L' **ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE** les 10 et 24 avril pour élire le Président de la République Française,
- Les **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES** les 12 et 19 juin pour élire les Députés qui siégeront à l'Assemblée Nationale.



POUR VOTER, IL FAUT ÊTRE INSCRIT

Pour l'élection présidentielle, il faut être inscrit sur les listes électorales de votre commune d'habitation avant le 4 mars et pour les élections législatives avant le 6 mai.

Pour s'inscrire, vous pouvez adresser votre demande par Internet, par courrier ou sur rendez-vous au service état civil de la mairie.

Si vous êtes français et que vous avez fait votre recensement citoyen à 16 ans, vous êtes automatiquement inscrits à l'âge de 18 ans sur les listes de la commune de recensement. Sinon, vous devez sans délai dès votre majorité vous rendre en mairie pour vous faire recenser.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Une **carte d'identité** ou un **passport** valide ou périmé depuis moins de cinq ans, ou une autre pièce d'identité en cours de validité (original + photocopie)
- Un **justificatif de domicile de moins de 3 mois** (original + photocopie)
- Le **formulaire Cerfa n°12669*02** (pour les citoyens français);

Si vous avez besoin d'une aide pour votre inscription, vous pouvez vous adresser en Mairie.

OÙ ALLER VOTER ?

La commune de Lavans-les-Saint-Claude dispose de 3 bureaux de vote, 2 sont situés en Mairie Principale et le troisième est en Mairie Annexe de Pratz. Le bureau de vote qui vous correspond dépend de votre adresse et de votre nom de naissance (pour les 2 bureaux de la mairie principale) :

- **Bureau n°1 en mairie principale** : les électeurs de Lavans dont le nom de naissance (nom de jeune fille pour les dames mariées) commence par les lettres A à K.
- **Bureau n°2 en mairie principale** : les électeurs de Lavans dont le nom de naissance commence par les lettres L à Z ainsi que les électeurs de Ponthoux
- **Bureau n°3 en mairie annexe de Pratz** : les électeurs de Pratz

Les bureaux de vote de Lavans seront ouverts les dates de scrutin de 8h00 à 18h00.

COMMENT VOTER ?

Pour voter, vous devez vous rendre dans votre bureau de vote les jours de scrutins, muni de votre pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de Conduire, ...). La carte d'électeur n'est pas obligatoire mais vivement recommandée pour vous retrouver plus facilement sur la liste électorale.

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez voter

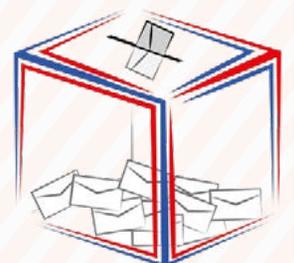
par procuration, c'est-à-dire désigner une personne qui votera sur place en votre nom. Votre mandataire n'est pas obligé d'habiter dans votre commune mais il devra cependant se déplacer dans votre bureau de vote.

Pour donner procuration, vous disposez de plusieurs méthodes :

- Vous rendre en gendarmerie, Commissariat de Police, Tribunal Judiciaire pour remplir le formulaire Cerfa n° 12668*03
- Compléter le Cerfa n°14952*03 accessible sur le site service-public.fr qui devra être visé par l'autorité judiciaire (Gendarmerie, Police, Tribunal...)
- Pour faciliter la demande, il est désormais possible de remplir sa procuration en ligne sur le site : **maprocuration.gouv.fr**. Chaque électeur pourra disposer de deux procurations.

Voilà, vous disposez des informations nécessaires pour mettre en application votre droit de citoyen. Si malgré tout vous avez encore des questions, n'hésitez pas à vous renseigner en Mairie de Lavans-les-Saint-Claude.

Laurent PLAUT
Maire délégué de Pratz



LavansZAP

Tirages : 1 250 exemplaires - Dépôt légal mars 2022

Directeur de publication **Philippe PASSOT**

Directeur d'édition **Laurent PLAUT**

Conception **Nadine OLIVIER - NUMERO119** - 06 88 24 50 04

nadine.olivier@numero119.fr / www.numero119.fr

Crédits photos : **Véronique ASNAR / Guillaume SAILLARD /**

Magali PHILIPPE / Laurent PLAUT

Photo de couverture : **Laurent PLAUT**



COMMUNE NOUVELLE

MAIRIE de Lavans-lès-Saint-Claude

1, Place Gilbert COTTET-EMARD

39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

TÉL. 03 84 42 11 99

email : mairie@lavans-les-saint-claude.fr

Site internet : www.lavans-les-saint-claude.fr

Impression **ESTIMPRIM** - CHAMPAGNOLE

Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement.



Plus d'infos sur :

www.lavans-les-saint-claude.fr

Lavans demain

VOUS N'ÊTES PAS BRICOLEUR ? VOUS N'ÊTES PAS ARTISTE ? VOUS N'ÊTES PAS MINUTIEUX ? VOUS N'ÊTES PAS COSTAUD ? MAIS VOUS AVEZ UN PEU DE TEMPS... LAVANS DEMAIN EST FAIT POUR VOUS !

Le compte à rebours est lancé, les travaux préparatoires à la démolition des 2 maisons Chasseray et Gobber seront réalisés en ce mois de mars et la déconstruction des maisons commencera début avril.

Alors, LAVANS DEMAIN c'est quoi ?

C'est une démarche citoyenne visant à inclure la population dans la requalification de la place Gilbert Cottet-Emard : la parole et les actes sont donnés aux habitants de Lavans-lès-Saint-Claude pour s'exprimer sur leurs envies, leurs besoins et sur l'aménagement temporaire des lieux durant toute la phase de travaux.

LAVANS DEMAIN, composé d'un comité de pilotage et de 4 groupes de travail, a pour rôle de trouver les idées, construire les aménagements qui prendront place sur les lieux. Le projet final étant défini, toutes ces installations se veulent mobiles, éphémères, recyclables, issues de matériaux de récupération et auront donc vocation à disparaître à la fin des travaux.

Et, LAVANS DEMAIN, c'est qui ?

LAVANS DEMAIN n'est pas une démarche réservée uniquement aux élus ou aux associations. A ce jour, elle comprend :

- Les membres du groupe de travail citoyens ayant participé au projet d'aménagement du Centre Bourg.
- Les élus
- Les associations, les comités d'animations, les Fariboles, etc...
- Toute personne souhaitant s'investir dans le projet : bricoleur ou pas !

Quelle organisation ?

Le travail est réparti dans 4 groupes de bénévoles qui travaillent par atelier :

• Atelier Conception de la Structure buvette

Construction de 3 modules mobiles en bois de 3 x 2m et réutilisables dans le temps.

• Atelier Conception du mobilier & accessoires

Création de Pnoufs, de mobiliers en palette et de jeux.

• Atelier décoration

Totem, fresque, décoration en fonction des saisons.

• Atelier Programmation & Communication

Informations sur les réseaux sociaux, proposition de manifestations.

Les bénévoles travaillent principalement avec des matériaux recyclés, des appels aux dons d'objets ou matériaux seront peut-être lancés...

Comment participer ?

En faisant partie du chantier participatif pour faire vivre les espaces publics en travaux avec :

- La création et la fabrication d'installations éphémères.
- La mise en place d'un programme d'animations. En suivant l'avancée des travaux et en échangeant avec les professionnels présents lors des cafés-chantiers.



Si vous souhaitez vous investir, apporter vos idées, vos compétences, votre savoir-faire, les bénévoles déjà en action vous attendent nombreux dans les différents groupes, ils seront ravis de vous accueillir. Alors n'hésitez pas à les rejoindre !

Contactez LAVANS DEMAIN par mail : contact@lavans-demain.fr

Rendez-vous sur le site internet : <http://www.lavans-demain.fr/>

Suivez-les via les différents réseaux



Magali PHILIPPE
Conseillère municipale

LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE *La féerie de Noël*



En 2021, la commune de Lavans a fait le choix d'acheter les éléments de décoration de Noël, qui faisaient jusqu'ici l'objet d'un contrat de location renouvelé annuellement.

Si cette formule a représenté un certain budget cette année, elle sera malgré tout plus économique sur le long terme, les sommes engagées étant amorties dès trois ans.

Ci-dessus les guirlandes à effet « changement de couleurs », sur le grand sapin en terre de l'école, ont ravi tous les habitants, les petits comme les plus grands !

Les communes historiques de Ponthoux et de Pratz, comme les quartiers de Lavans n'ont pas été en reste. Tous se sont parés de leurs nouvelles lumières. L'année prochaine, nous souhaitons planter un sapin (épicéa) à Pratz afin de concilier fêtes de Noël et environnement durable.

Véronique ASNAR
Conseillère municipale



VISITE DE *L'Assemblée Nationale*

Une partie du conseil municipal de Lavans a répondu à l'invitation de Madame Marie-Christine Dalloz, députée du Jura, de visiter l'Assemblée Nationale.

Partis tôt ce mardi 2 février de Saint Exupéry pour prendre le train jusqu'à la Gare de Lyon, nous avons terminé notre trajet en métro.

L'entrée protocolaire dans ce lieu historique est empreinte de gravité. Nous attendons le guide dédié à notre visite dans l'antichambre où sont affichés les portraits de tous les présidents de l'assemblée depuis sa création. Puis nous sommes rejoints par notre députée, Marie-Christine Dalloz. Elle nous installe pour une projection en salle présentant les missions de l'assemblée : **voter les lois afin de définir les droits et devoirs de chaque citoyen ainsi que les règles de la vie en société.**

Ensuite nous continuons la visite : nous découvrons les différents salons et galeries de l'assemblée parmi lesquels : la Grande Rotonde, les salles des Pas Perdus, l'impressionnante bibliothèque et le jardin des quatre colonnes.

Après un déjeuner passionnant avec Marie-Christine Dalloz, riche d'échanges sur le rôle et l'engagement d'une députée, nous nous rendons dans l'hémicycle. Aujourd'hui, pas de « question au Gouvernement », cette séance où chaque parti peut interpeller le gouvernement sur un point précis. Peu importe, l'émotion est malgré tout au rendez-vous. Nous imaginons les 577 députés disputer leurs points de vue respectifs et débattre avec passion.

Nous rentrons à Lavans fatigués mais heureux, renforcés dans notre sentiment de vouloir servir le bien commun.

Nous remercions chaleureusement notre députée pour son accueil et son témoignage d'élue et tenons à rappeler qu'**en juin 2022, auront lieu les élections législatives, où nous devons élire les député-e-s** qui, durant cinq ans, auront la charge lourde mais passionnante de nous représenter en siégeant à l'Assemblée Nationale.

Véronique ASNAR Conseillère municipale



La cour d'honneur



La bibliothèque





LA ROCHE LÉZAN un site remarquable !

Nous n'avons pas toujours conscience des trésors que nous avons sous les yeux, pourtant le site de la Roche Lézan en est un et constitue un inestimable patrimoine par sa richesse et son originalité.

Situé dans l'extrême partie sud-ouest de notre commune et surplombant le territoire de Chassalmolinges, ce site, d'une surface d'environ 55 hectares, est principalement constitué de pelouses sèches (ou calcicoles), milieu naturel exceptionnel et fragile, apparaissant sur des sols en pente, pauvres et calcaires qui retiennent faiblement l'eau. On peut les prendre pour de simples friches mais elles sont en réalité d'un intérêt faunistique et floristique prioritaire et sont des zones de refuge (haies, fourrés, bosquets denses, murets, pierriers) et de nourrissage pour de nombreuses espèces de reptiles (vipères, lézards verts, lézards des souches...), d'oiseaux migrateurs et autochtones (Milans noirs et royaux, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Pie-grièche écorcheur ainsi que le Tichodrome dont le comportement et la beauté sont un attrait puissant pour la majorité des photographes et ornithologues du monde entier) des papillons (Bacchante et notamment l'Azuré de la Croisette) dont la plante hôte (Gentiane Croisette) est présente sur le site, Orchidées... Les scientifiques ne s'y trompent pas et de nombreuses observations ont lieu régulièrement pour permettre de mieux connaître les populations en place et d'orienter les actions de gestion futures. Malheureusement, ces pelouses sèches sont en danger du fait d'un manque d'exploitation et livrées à la colonisation arbustive et à l'enfrichement, il faut donc les maintenir en état et les améliorer régulièrement.

C'est le principe du contrat NATURA 2000 intitulé « Vallées de la Bienne, du Tacon et du Flumen » dont fait partie le site maintenant connu de Roche Lézan. Ce programme gère les sites écologiquement intéressants sur l'ensemble du territoire européen et prévoit entre autres la réouverture de parcelles embroussaillées et l'installation d'équipements pastoraux.

En 2010, sollicitée par la commune de LAVANS, la Communauté de Communes HAUT-JURA SAINT-CLAUDE, dans le cadre de sa compétence « aménagement et entretien des milieux pastoraux d'intérêt communautaire », a assuré la maîtrise d'ouvrage avec l'assistance technique du PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT JURA. La réhabilitation, d'un coût de 55 000 € financés par l'Union Européenne, intégrait les travaux suivants :

- réouverture des parcelles en voie de fermeture par broyage mécanique
- arrachage des buis sur la corniche calcaire surplombant la vallée de la Bienne afin de dégager la vue.
- travaux d'élagage, fourniture et pose des clôtures pour le parcage de moutons.
- terrassement et étanchéité de 2 points d'eau pour la distribution de 4 abreuvoirs.
- Installation de passages canadiens et passages VTT.

Le site est devenu un secteur d'études et d'observations. Depuis 2013, une collaboration s'est notamment nouée avec le Lycée de Montmorot. Chaque année, sous l'égide de Mme Anne CORRIOL, enseignante, et selon les directives de M. Julien BARLET, chargé de mission au PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA, des classes de BTSa Gestion et Protection de la Nature, apprentis en formation au CFA et étudiants de la formation bi qualifiante Montagne (section sportive), soit une trentaine d'étudiants accompagnés d'enseignants, participent à un chantier école sur le site de la Roche Lézan. Ils remettent en valeur les murets et effectuent des coupes de bois pour limiter l'envahissement des arbustes et permettre un pâturage plus efficace des brebis. Ils effectuent également des relevés d'observations des espèces présentes sur le site.

Cette action est une opportunité pédagogique exceptionnelle et sert de support à des évaluations formatives et certificatives comptant pour l'examen du BTSa. Ces mêmes actions sont reprogrammées pour 2022 et 2023.

Les habitants de la commune participent également à la réouverture des secteurs boisés du site par le biais de lots d'affouage qui leur sont confiés en collaboration avec l'ONF sur les parcelles communales.

Depuis 2011, M. Xavier Brocquet, éleveur sur la commune des Rousses, fait pâturer ses brebis de la fin de l'automne au début du printemps (sortie de la bergerie), pendant que la végétation est dormante. Pour permettre à la faune et à la flore de se reproduire sans dérangement, les bêtes repartent en estive aux Rousses.

Afin de réunir toutes les parcelles et ainsi faciliter l'entretien de l'ensemble du site par le troupeau, une convention de mise à disposition a été signée en 2011 entre l'éleveur, la commune propriétaire de 30 hectares, et la trentaine de particuliers propriétaire de 25 hectares, garantissant l'entretien par pâturage. Cette année, l'éleveur joindra 4 vaches de race Highland aux ânes et brebis du troupeau et les patous seront également présents. Exceptionnellement cette année, le troupeau sera présent début avril car la végétation est tardive et l'épais matelas d'herbe nécessite un pâturage plus intensif. Au-delà du débat passionné sur la question de l'utilisation de ces chiens comme mesure de protection contre les prédateurs (chiens errants, lynx...) quelques consignes sont à connaître :

- Ne tentez surtout pas de caresser ou nourrir un patou, un mouton, ou un agneau, le chien prendrait cela comme une agression.
- Ne faites pas de gestes brusques ou dominateurs pouvant effrayer le chien. Evitez également d'utiliser des pierres ou un bâton pour le repousser : vous ne feriez qu'accentuer votre côté menaçant.
- Ne courez pas, évitez d'être accompagné par votre chien ou de circuler à VTT. Les chiens interprètent les mouvements rapides ou la présence d'un congénère comme un risque pour leurs troupeaux. Ils pourraient vous poursuivre.

Même si l'éleveur précise que les chiens présents cette année sont plutôt sympas, gardez en mémoire que le patou n'est pas un toutou tout doux ; il ne fait pas de la figuration ; il remplit sa mission de gardien du troupeau. Pendant la saison de pâture, évitez d'approcher trop près les animaux, et adoptez une présence bienveillante. C'est là le principe du gagnant-gagnant :
Présence du patou = sécurité du troupeau pour le plus grand bonheur de l'éleveur
Sécurité du troupeau = embellissement du site pour le plus grand bonheur du promeneur

Nathalie MICHAUD
Conseillère municipale



LES COUPES *de bois*

En concertation avec l'ONF, la commune a dû procéder à des coupes rases sanitaires en forêt communale, notamment à l'entrée de Pratz.

Au total, 6 hectares d'épicéas ayant subi des attaques de scolytes, ont dû être abattus.



Le scolyte est un insecte ravageur qui s'attaque à l'épicéa. Les sécheresses successives de 2018, 2019 et 2020, ont favorisé l'expansion de ce nuisible. Il était donc nécessaire et urgent de procéder à l'exploitation de ces bois morts ou malades, afin de limiter la propagation de l'insecte aux autres parcelles d'épicéas.

Si le paysage s'en trouve fortement modifié, le bois exploité par ces coupes a néanmoins trouvé acquéreur. Le reboisement de ces surfaces rasées n'a pas été retenu. Toujours en concertation avec l'ONF, la commune a opté pour un renouvellement de la forêt par régénération naturelle.

Nous comptons en effet sur un mélange naturel des essences issues des peuplements voisins pour rendre à nos paysages leur verdure perdue.

Véronique ASNAR
Conseillère municipale



« POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS, RESPECTONS LES RÈGLES DE STATIONNEMENT ! »»

Un stationnement est considéré comme gênant dès lors qu'il bloque la circulation pour le passage d'un piéton, d'un vélo ou d'une voiture.

Sont considérés comme très gênants, les stationnements :

- sur un passage piéton jusqu'à 5 mètres en amont sauf pour une place aménagée
- sur un trottoir et lorsque l'on masque un panneau ou des feux de signalisation
- sur une voie de bus, piste cyclable, voie verte...

Montant forfaitaire de l'amende : 135 euros.

TOUS ensemble POUR

UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Stationnement

« MA VOITURE NE GÊNE PAS ! » ... ET POURTANT !

Nombreux sont ceux qui pensent, en toute bonne foi, que la voiture arrêtée à cheval sur le trottoir ne gêne pas. Peut-être qu'elle ne gêne pas ou presque pas la circulation sur la chaussée mais il y a de fortes chances qu'elle obstrue le passage des piétons, poussettes, fauteuils roulants. Même garé « proprement » sur le trottoir, le véhicule (2 roues, voitures...) est passible d'une amende.

Un arrêt court pour récupérer mon enfant à l'école, pour retirer de l'argent au distributeur, pour payer ma baguette de pain, même en restant au volant pour passer un coup de fil, vous êtes en infraction au Code de la Route (Article R.417-11) :

« Est considéré comme très gênant pour la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement sur des voies réservées aux autres usagers (trottoirs, arrêts de bus, passage pour piétons...) »

Ainsi, pris sur le fait par les agents verbalisateurs, vous encourez une amende de 135€ pour votre voiture ou 35€ pour les 2 et 3 roues. Ceci est valable même devant votre propriété, il n'y a pas d'exception ! En clair, si aucun emplacement n'est délimité, vous n'avez pas le droit de vous garer sur un trottoir. Vous devez alors stationner sur la chaussée le long du trottoir (si la zone n'est pas réservée à une autre catégorie d'usagers comme une voie de bus).

Quels sont les différentes infractions ?

- **Stationnements gênants** : sur un trottoir, sur une bande d'arrêt d'urgence, en double file, devant une entrée d'immeuble ou garage privé, dans les aires piétonnes...
- **Stationnements très gênants** : sur un passage piéton, sur une voie réservée (bus, taxis), sur une zone affectée aux personnes à mobilité réduite...
- **Stationnement dangereux** : au sommet d'une côte, à l'approche d'un virage, à proximité d'un passage à niveau...
- **Stationnements abusifs** : un stationnement de plus de 7 jours au même endroit (un marquage peut être demandé par les forces de l'ordre conduisant en cas d'infraction au retrait en fourrière)

Mais alors je me gare où ?

La commune est dotée de plusieurs parkings (salle des fêtes, mairie de Pratz, etc...), certains emplacements sont marqués et à votre domicile, utilisez vos cours privées et garages.

Alors pour une bonne entente entre tous, pour une meilleure qualité de vie, pensons aux enfants à pied ou en poussette, aux personnes à mobilité réduite. Ne les mettons pas en danger. Soyons tous citoyens !

Laurent PLAUT
Maire délégué de Pratz

SKI CLUB du lizon



Après une année 2020 sans remontées mécaniques où les enfants ont tout de même pu skier à la Dôle, la saison 2021/2022 a repris son activité normale avec les cours, les formations et les compétitions. Même si la crise sanitaire a apporté son lot de défections avec moins d'élèves qu'auparavant, nos jeunes ont pu suivre 7 séances de cours sur les pistes de la Serra entre le 18 décembre 2021 et le 19 février 2022, souvent ensoleillées et dans de bonnes conditions. Les champions en herbe ont reçu leurs médailles après la dernière séance autour d'un goûter bien mérité !

Le Ski Club a également organisé le Grand Prix du Lizon le dimanche 6 février 2022 à la Serra, un slalom géant comptant pour la Coupe d'Argent UI2. Ce sont près de 60 jeunes de 10 et 11 ans (dont 15 filles) qui se sont élancés dans des conditions froides et verglacées pour franchir une trentaine de portes en 2 manches. Pour rester dans la compétition, certains encadrants ont également participé à la fameuse course nordique de la Transjurassienne les 12 et 13 février.

Le Ski Club du Lizon, c'est aussi un club formateur. Cette année encore, de nombreuses formations de moniteurs fédéraux ont eu lieu : en nordique, alpin, surf,... Vos enfants sont donc entre de bonnes mains avec des moniteurs formés et recyclés. Également, le Ski Club du Lizon forme des moniteurs et accompagnants en Handiski. Club phare

du département en la matière, le SC LIZON permet aux personnes en situation de handicap de glisser tout l'hiver. En fauteuil, aussi bien en alpin qu'en nordique, pour les non-voyants, le club investit également dans le matériel pour permettre à tous de profiter de la neige.

Enfin, nouveauté 2021/2022, le Ski Club du Lizon a démarré une section « SKI FORME ». Son objectif est de permettre à ceux qui ne dévalent pas les pistes tous les samedis après-midi soit de reprendre une activité sportive, soit simplement de se faire plaisir. Le rythme est adapté, les activités sont diverses (raquettes, randonnées, ski de fond classique...) et là encore avec des moniteurs formés.

La saison du Ski Club du Lizon n'est pas totalement terminée puisque sont encore organisées quelques sorties « bus » dans les Alpes avec la coopération du Sou des Écoles d'Oyonnax.

Le SC LIZON proposera certainement aussi quelques activités plus estivales en attendant le prochain hiver.

Laurent PLAUT
Maire délégué de Pratz

Tous les renseignements sur
www.skiclublizon.net

Téléthon 2021

Les 3 et 4 décembre était organisé à Lavans le Téléthon 2021, sous l'impulsion de Paulette Dutel (présidente de l'Avenir de Lavans) et de Guillaume Saillard (élu et président d'Anim'Lavans), accompagnés par plusieurs associations locales (Anim' Lavans, les Lacets du Lizon, la chorale Arc-en-Ciel), d'élus et de nombreux bénévoles.

En raison des protocoles sanitaires en vigueur et de la météo, tout ce qui était prévu n'a pas pu se réaliser mais comme traditionnellement, une buvette a été ouverte, des repas chauds et des petits-déjeuners ont été servis. Ce sont donc 150 saucisses au vin « Made in Lavans », 50 cuisses de poulet préparées par Michel Viard, 25kg de boudin, des gâteaux, des quiches, des pizzas et des soupes qui ont été vendus.

Également ont été vendus de nombreux objets confectionnés par les Travaux Manuels de l'Avenir de Lavans. Le mercredi 8 décembre, l'opération a été prolongée sur le marché hebdomadaire de la commune. Cette opération TELETHON 2021 à Lavans a récolté 3050€ de vente et 120€ de dons. Ce sont donc 3170€ qui ont été reversés à l'AFM Téléthon cette année.

Les organisateurs tiennent à remercier tous les commerçants de Lavans et les particuliers qui ont apporté leur soutien pour le bon déroulement de ces 3 jours d'animation pour la bonne cause : la boulangerie Thaurin, les Folies de Momy, la boucherie Quety, Au bon Local...

Seule la marche/trail prévue par les Lacets du Lizon n'a pas pu se dérouler mais elle sera reportée en 2022 (samedi 26 mars) et les recettes d'inscription seront également reversés à l'AFM Téléthon.

Les organisateurs vous remercient pour votre solidarité !

Guillaume SAILLARD Conseiller municipal
et **Paulette DUTEL**

CANTOU Repas de Fête

A notre grand regret, les contraintes sanitaires encore en vigueur en cette fin d'année 2021 n'ont pas permis au repas de fin d'année d'être maintenu. Cependant, la municipalité a souhaité offrir à nos aînés du cantou un repas de fête.

Tout était parfait, le décor, le sapin, et le service, un grand merci au personnel du cantou.

Les résidents ont apprécié ce moment de convivialité d'échanges sans oublier la qualité du repas réalisé par M. Quety.

Emilia BRULE
Maire déléguée de Ponthoux



MILLET PLASTICS GROUP

Remise de médailles



© Pauline BOUQUET Photographie

L'entreprise MILLET fait partie des sociétés motrices dans l'économie de Lavans-les-Saint-Claude et plus largement du plateau du Lizon. C'est une entreprise historique du secteur comptant dans ses rangs des employés fidèles depuis de nombreuses années. Quoi de plus normal donc de les récompenser lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 27 novembre 2021 dans la salle des fêtes de Lavans.

En présence de Philippe PASSOT, maire de Lavans, Laurent PLAUT, maire délégué de Pratz, Jean-Paul BERNASCONI, 1er adjoint, Marie-Christine DALLOZ, député du Jura, Nelly DURANDOT et Jean-Daniel MAIRE, conseillers départementaux, la direction de MILLET Plastics Group, représentée par Christine MILLET, présidente, a ainsi remis les médailles du travail aux 69 récipiendaires œuvrant sur les différents sites du groupe.

Pour être bénéficiaire de la médaille du Travail, il est nécessaire de cumuler au moins 30 ans de service et pour récompenser la fidélité, MILLET PLASTICS GROUP demande un critère supplémentaire de 15 années de service dans le groupe. Lors de cette cérémonie, Christine MILLET et son équipe de Direction a alors remis 32 médailles de Vermeil (30 ans de service), 24 médailles d'Or (35 ans) et 13 médailles Grand Or (40 ans).

Pour les sites de Pratz, voici la liste des récipiendaires :

Médailles Grand Or :

MAZURCZAK Jean-Michel, PITON Jean-Claude, ASSO André, BOTTO Patricia, COLIN François, MIGLIORE Michel, MILLET Dominique, VULIN Patricia

Médailles d'Or :

COSKUN Kazim, DUTOIT Philippe, KILIC Guleser, LACROIX Christophe, ROUILLER Isabelle, TONIUTTI Olivier, VINCENT Françoise, VON KANEL Patrice, DELACROIX Raphaël, DESBROSSES Marie-Ange, FAIVRE Olivier, ROZIER Jean-Michel

Médaille de Vermeil :

DE GOIS PERESTELO Antonio, DELAVENNA Carole, DUTOIT Sandrine, FAVRE David, FRANCISCO Joao, KAYISCI Mithat, MAADINI Fatima, ROCHET Régis, ROCHET Sandra, SIMONIN Gilles, TONIUTTI Florence, TOUIL Abdellatif, BAILLY Gilles, JANIER-DUBRY Jean-Yves, LACROIX Valérie, GAUTHIER - MAYSOUR Maryama, PHILIPPE David, THOURET Olivier

La commune adresse encore une fois toutes ses félicitations aux médaillés !

Laurent PLAUT

Maire délégué de Pratz

CALENDRIER DES ANIMATIONS

Juin

11 FÊTE DES ÉCOLES
Enseignants / Parents d'Elèves
Lavans

18/19 FÊTE DU VILLAGE
Anim'Lavans
Concours de pétanque + Soirée
Lavans

20 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Lavans Scène
Lavans

Juillet

02 CINÉ PLEIN-AIR
Comité d'animation de Pratz
Pratz
(en cas de pluie repli sur la salle des fêtes de Lavans)

02 RANDO LUDIQUE
Comité d'animation de Pratz
Pratz

13 FÊTE NATIONALE À THÈME
Anim'Lavans
Feu d'artifice et concert
Lavans

29/30 BUVETTE CONVIVIALE
Comité Anim'Lavans
Lavans

31 BUVETTE MUSICALE
Anim'Lavans
Soirée moules-frites
Lavans

Septembre

03/04 FÊTE DU VILLAGE
Comité d'animation de Pratz
Pratz

03 FORUM DES ASSOCIATIONS
Gymnase du Plateau
Lavans

11 FÊTE CHAMPÊTRE
Anim'Lavans
Ponthoux

17 LOTO
L' Amitié de Ravilloles
Salle des fêtes de Lavans

23 LOTO
Club des Supporters de Jura Sud Foot
Salle des fêtes de Lavans

25 MARCHÉ BIO
Anim'Lavans
Salle des fêtes de Lavans

Octobre

02 COURSE DE LA PASSERELLE
Lacets du Lizon
Comité d'animation de Pratz

15 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Ski Club du Lizon
Salle des fêtes de Lavans

29 CONCERT D'AUTOMNE
Chorale Arc-en-Ciel
Salle des fêtes de Lavans

Novembre

18 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Les lacets du Lizon
Lavans

19 BOURSE AUX SKIS
Ski Club du Lizon
Salle des fêtes de Lavans

Décembre

02/03 TÉLÉTHON
Avenir de Lavans
Salle des fêtes de Lavans

18 REPAS DES AÎNÉS
Municipalité
Salle des fêtes de Lavans



MAIRIE PRINCIPALE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

1 Place Gilbert Cottet Emard
39170 Lavans-lès-Saint-Claude

03 84 42 11 99

mairie@lavans-les-saint-claude.fr

**Accueil du public du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

MAIRIE ANNEXE DE PRATZ

9 rue du Tacot - PRATZ
39170 Lavans-lès-Saint-Claude

03 84 42 84 87

mairie.pratz@wanadoo.fr

**Accueil du public suspendu
pour le moment.**

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Passeports / CNI et urbanisme
4 Place Gilbert Cottet-Emard
39170 Lavans-lès-Saint-Claude

03 84 42 78 40

apc@lavans-les-saint-claude.fr

**Accueil du public : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30**

**Carte Nationale d'Identité et Passeport :
l'après-midi, sur RDV**

FRANCE SERVICES

4 Place Gilbert Cottet Emard
39170 Lavans-lès-Saint-Claude

09 74 13 08 73

franceservices@lavans-les-saint-claude.fr

Horaires :

Lundi à mercredi : 8h30-11h30 et 13h30-17h00

Jeudi et vendredi : 13h30-16h15

CRÈCHE MUNICIPALE «LA RAINETTE»

Maison de l'enfance - Chemin vert

03 84 42 05 88

creche@lavans-les-saint-claude.fr

ACCUEIL DE LOISIRS «LES FARIBOLES»

Maison de l'enfance - Chemin vert

03 84 42 09 19

lesfariboles@lavans-les-saint-claude.fr